



Le Droit de Préemption Urbain

sur le territoire communautaire au 01/12/2021

- 
 Droit de Préemption Urbain (DPU) instauré sur les zones U et AU des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux par délibération communautaire en date du 30/09/2021

- 
 Droit de Préemption Urbain (DPU) instauré sur 8 périmètres de la carte communale de Chicheboville par délibération communautaire en date du 28/10/2021



1 : 49 000